

# LA BIBLE ENTRE ORALITE ET ECRITURE

Yves BEAUPÉRIN<sup>1</sup>

Le problème de l'exégèse historico-critique, face au judaïsme et au christianisme des origines, est de projeter sur ces deux milieux, de culture de style global-oral, sa façon de fonctionner, face à l'écrit, dans son impossibilité à imaginer qu'on puisse fonctionner autrement que dans une culture de style écrit où la mémoire n'est plus utilisée pour transmettre. Chez nous, gens de style écrit, on écrit et on lit pour ne pas mémoriser. Dans une culture de style global-oral, on écoute ce qui est écrit pour le mémoriser. Deux comportements totalement différents qui produisent des effets totalement contradictoires.

Dans un milieu de style écrit se réalise ce que craignaient les Druides, au dire de Jules César, dans sa *Guerre des Gaules* : l'écriture a fait disparaître la mémorisation et même plus, elle a tué la mémoire. En effet, à force de ne plus servir, cette mémoire a fini par oublier les lois de son fonctionnement normal et par devenir laborieuse, infidèle et fragile. En conséquence, un milieu de style écrit n'accorde aucune confiance à la mémoire pour conserver fidèlement et exactement, et méprise celle-ci en la considérant comme du psittacisme totalement dépourvu d'intelligence. D'où les préjugés constants et les erreurs d'appréciation que portent des gens de style écrit sur le comportement des gens de style global-oral pour lesquels la mémoire conserve toute sa noblesse et toute son efficacité. Il suffit pour s'en convaincre de se pencher sur les affirmations de quelques spécialistes relatives au fonctionnement des élèves des rabbis d'Israël ou des disciples de Jésus.

Partant du principe que la Bible, Ancien et Nouveau Testament, est écrite, ils minimisent, à la source de cette Bible écrite, la tradition de style global-oral qu'ils confondent avec la tradition orale du type « téléphone arabe », comme nous l'avons montré dans notre précédent article. Quand ils ne nient pas l'existence de cette tradition de style global-oral, comme Pierre Gibert qui, dans la revue *Le Monde de la Bible*<sup>2</sup>, après avoir posé la question « La tradition orale existe-t-elle ? » répond par la négative ou encore comme Benoît de Sagazan qui, dans cette même revue, affirme : « La Bible est née écrite ». Ils sont persuadés ensuite qu'une fois mise par écrit, la Bible n'est plus transmise que par écrit. Et enfin ils veulent ignorer qu'à côté de cette Bible écrite, un imposant corpus de textes continue d'être porté dans la globalité-oralité.

En réalité, il existe une articulation très spécifique de la globalité-oralité et de la scripturalité, dans le judaïsme et dans le christianisme des origines, pour laquelle on pourrait utiliser cette analogie : l'Écriture est un petit bateau porté par le long fleuve de l'oralité. De même que le fleuve précède le bateau en amont, de même **la globalité-oralité précède l'écriture**, en ce sens qu'une longue période de globalité-oralité a précédé les mises par écrit qui ont pu en être faites. De même que le fleuve porte le bateau, de même **la globalité-oralité porte l'écriture**, en ce sens que la Tôrah mise par écrit continue d'être transmise dans la

---

<sup>1</sup> Yves BEAUPERIN est président et directeur pédagogique de l'Institut de Mimopédagogie, à l'école de Marcel Jousse, dont l'objectif est de faire connaître et de faire vivre l'Anthropologie du Geste de Marcel Jousse dans ses implications pédagogiques, exégétiques, théologiques et spirituelles. Il est l'auteur de deux livres : *Rabbi Iéshoua de Nazareth, une pédagogie globale* et *Anthropologie du geste symbolique*.

<sup>2</sup> Numéro hors série d'automne 2012.

globalité-oralité. De même que le fleuve continue au-delà du bateau, en aval, de même **la globalité-oralité prolonge l'écriture**, en ce sens que sans la globalité-oralité, l'interprétation et la mise en pratique des textes mis par écrit restent incomplètes, car le texte écrit ne dit pas tout et ne comporte pas des traditions restées orales<sup>3</sup>.

### **La globalité-oralité précède l'écriture**

Écoutons ce que nous disent les textes eux-mêmes de cette globalité-oralité qui précède toute écriture, que ce soit celle de la Tôrah de Moïse, celle des prophètes, celle des Évangiles, celle du Talmud. Quand cette globalité-oralité aboutit à une écriture, celle-ci ne constitue en aucun cas une composition écrite qui ferait naître le texte au moment même de son écriture, comme c'est le cas dans une culture de style écrit, mais une mise par écrit de récitations sues par cœur, dont la mise en ordre s'est d'abord faite dans la globalité-oralité. Et cette mise par écrit n'est absolument pas destinée à supplanter la mémoire mais à constituer un aide-mémoire, un texte témoin = testament.

#### **La mise par écrit de la Tôrah**

L'oralité précède l'écriture parce que la Tôrah est d'abord transmise par oral à Moïse. Dans le livre de l'Exode, on trouve presque uniquement les formules suivantes : « les **paroles** de YHWH », « YHWH **dit** à Moïse », « YHWH prononça toutes ces **paroles** », « voilà les **paroles** que tu **diras** au peuple » (cf. Ex 19, 1-20,22).

Nous voyons ensuite Moïse descendre et « rapporter **toutes les paroles** de YHWH et toutes les lois » (Ex 24, 3) et nous entendons le peuple répondre d'une seule voix : « **Toutes les paroles que YHWH a prononcées**, nous les mettrons en pratique » (Ex 24, 3). Et nous assistons, seulement alors, à une première mise par écrit de toutes les paroles de YHWH, de la main même de Moïse, à partir de laquelle celui-ci en fait une lecture au peuple avant de sceller l'alliance dans le sang (Ex 24, 4-8).

Ensuite Moïse reçoit l'ordre de monter sur la montagne afin d'y recevoir « les tables de pierre – la loi et le commandement – que [Dieu] a écrites pour l'instruction du peuple » (Ex 24, 12). Il est donc ici question d'une deuxième mise par écrit, mais cette fois-ci de la part de Dieu lui-même. Moïse reste quarante jours et quarante nuits sur la montagne pour y recevoir ces tables promises, mais nous constatons que là encore, il s'agit d'abord d'une transmission orale de la part de Dieu :

« Quand [Dieu] eut fini de **parler** avec Moïse sur le mont Sinai,  
il lui remit les deux tables du Texte témoin,  
tables de pierre écrites du doigt de Dieu. » (Ex 31, 18)

et le livre de l'Exode de préciser :

« Les tables étaient l'œuvre de Dieu,  
et l'écriture était celle de Dieu,  
gravée sur les tables. » (Ex 32, 16).

Après que le peuple a prévarié et que Moïse a détruit les tables de pierre (Ex 32, 19), celui-ci reçoit à nouveau l'ordre de monter sur la montagne, avec deux nouvelles tables de pierre et Dieu lui ordonne alors : « Mets par écrit ces paroles » (Ex 34, 27). On ne peut

---

<sup>3</sup> Yves BEAUPERIN, *Rabbi Iéshoua de Nazareth, une pédagogie globale, du texte écrit au geste global*, DésIris, 2000, pp. 32-46.

mieux souligner à quel point l'oralité précède l'écriture, puisqu'il s'agit bien d'une **mise par écrit** de paroles pré-existantes, et non pas d'une composition écrite faisant naître le texte au moment de son écriture, comme nous l'avons déjà signalé ci-dessus.

Cette Tôrah orale, mise par écrit, qu'il a reçue de Dieu, Moïse va ensuite la transmettre au peuple. Or, les textes qui nous parlent de cette transmission ne nous parlent que de transmission orale. Nulle part, il n'est question de Moïse transmettant un écrit au peuple.

Voici comment le rouleau de l'Exode nous décrit cette transmission :

« Lorsque Moïse redescendit de la montagne du Sinaï,  
**les deux tables du Témoignage étaient dans la main de Moïse** (*écriture*)  
quand il descendit de la montagne,  
et Moïse ne savait pas que la peau de son visage rayonnait  
parce qu'il avait parlé avec lui.  
Aaron et tous les Israélites virent Moïse,  
et voici que la peau de son visage rayonnait,  
et ils avaient peur de l'approcher.  
Moïse les appela ;  
Aaron et tous les chefs de la communauté revinrent alors vers lui,  
et **Moïse leur parla** (*oralité*).  
Ensuite tous les Israélites s'approchèrent,  
et **il leur ordonna tout ce dont YHWH avait parlé** sur le mont Sinaï (*oralité*).  
Quand **Moïse eut fini de leur parler** (*oralité*),  
il mit un voile sur son visage. » (Ex 34, 29-33)

On remarquera que, dans ce texte, la transmission semble se faire en deux temps : d'abord à Aaron et aux chefs de la communauté puis à tout le peuple. Sur cette question, la tradition orale juive apporte plus de précisions :

« Nos Maîtres nous ont enseigné : « Comment fut l'ordre [de l'enseignement] de la Mishna?  
« Moïse apprit [la Mishna] de la bouche de la Toute-Puissance. Aaron entra et Moïse lui enseigna sa leçon. Aaron s'écarta et s'assit à la gauche de Moïse. Les fils d'Aaron entrèrent et Moïse leur enseigna leur leçon. Ses fils s'écartèrent. Eléazar s'assit à la droite de Moïse et Itamar à la gauche d'Aaron. [...] Les Anciens entrèrent et Moïse leur enseigna leur leçon. Les Anciens s'écartèrent, tout le peuple entra et Moïse leur enseigna leur leçon. Il en résulta que Aaron eut quatre [leçons] ; ses fils, trois ; les Anciens, deux ; et le peuple, une.

« Moïse s'écarta et Aaron leur enseigna leur leçon. Aaron s'écarta et ses fils leur enseignèrent leur leçon. Ses fils s'écartèrent et les Anciens leur enseignèrent leur leçon. Il en résulta que tous eurent en main quatre [leçons].

« A partir de cela, Rabbi Eliezer dit : « Un homme est tenu d'enseigner à son élève quatre fois [la leçon] ». Et on peut dire a fortiori : S'il en est ainsi pour Aaron, qui a appris de la bouche de Moïse, qui a appris de la bouche de la Toute-Puissance, combien plus un homme ordinaire qui apprend de la bouche d'un homme ordinaire [doit-il répéter !]

« Rabbi Aquiba dit : « D'où savons-nous qu'un homme doit répéter sa leçon à son élève jusqu'à ce qu'il l'ait apprise ? Parce qu'il est dit (Dt 31, 19) : *Et enseigne-le [le Cantique] aux fils d'Israël, [mets-le dans leur bouche...]*.

« Et d'où savons-nous [que le maître doit répéter] jusqu'à ce que la leçon soit ordonnée dans leurs bouches ? Parce qu'il est dit (Dt 31, 19) : *Mets-la dans leur bouche*. Et d'où savons-nous que [le

maître] doit leur montrer les faces (= raisons, justifications, exemples concrets) ? Parce qu'il est dit : (Ex 21, 1) : *Voici les jugements que tu placeras devant eux.* »<sup>4</sup>

#### **Aide-mémoire et non substitut de mémoire**

Au sujet de cette mise par écrit de la Tôrah, voici un exemple d'affirmation d'un homme de style écrit qui projette sa façon de procéder sur un milieu qu'il ignore totalement :

« Moïse est seul à avoir reçu cette Parole, mais, en l'écrivant, il la met à la disposition de tous. Chaque auditeur qui la reçoit est associé à l'expérience de Moïse : la Parole n'est pas moins puissante quand elle est écrite, et elle atteint tout un chacun. »<sup>5</sup>

Dans un milieu de style écrit, tout le monde ou presque sait lire et le fait qu'un texte soit imprimé permet de le diffuser à grande échelle. De là à supposer que Moïse met la Tôrah par écrit pour lui assurer une plus grande diffusion, il n'y a qu'un pas, gaillardement franchi, à travers les deux affirmations de cet auteur : « il la met à la disposition de tous » et « elle atteint tout un chacun ». Or, dans un milieu de style global-oral, et spécifiquement à ce moment où les Hébreux, sortis d'Égypte, se trouvent au Sinaï, savoir écrire et lire est le fait d'une caste beaucoup plus qu'un phénomène populaire. C'est la transmission globale-orale qui permet seule la diffusion à grande échelle, car tout le monde peut entendre et mémoriser. Nous en avons une preuve par ce texte du Deutéronome :

« Oui, ce commandement que moi je t'ordonne aujourd'hui,  
n'est pas trop difficile pour toi,  
il n'est pas loin de toi !  
Il n'est pas dans les cieux pour que tu dises :  
Qui montera pour nous dans les cieux,  
le prendra pour nous  
et nous le fera entendre (*tiens donc : entendre et pourquoi pas faire lire ?*)  
pour le faire ?  
Qui traversera pour nous de l'autre côté de la mer,  
le prendra pour nous  
et nous le fera entendre  
pour le faire ?  
Oui, toute proche de toi est la parole,  
elle est dans ta bouche (*oralité toujours et non lecture*)  
et dans ton cœur (*mémoire*) pour la faire ».  
(Dt 30, 11-14)

Ce texte affirme tout simplement que la Tôrah n'est inaccessible à personne (comme pourrait l'être la lecture d'une écriture consonantique ne comportant à cette époque aucun signe de vocalisation), parce que chacun peut y accéder par l'oralité et la porter dans sa mémoire où elle reste à sa disposition, à tout moment, aussi bien couché que debout, aussi bien dans la maison que sur la route.

<sup>4</sup> T.B. Erubin 54 b, cf Pierre LENHARDT et Matthieu COLLIN, *La Torah orale des Pharisiens, textes de la Tradition d'Israël*, Supplément au Cahier Evangile 73, Le Cerf 1990, pp. 67-68, qui ajoute le commentaire suivant : « Remarquons la belle expression : *Moïse apprit de la bouche de la Toute-Puissance*. On ne saurait mieux dire que la Torah, à l'origine, est orale. » Remarquons également, dans ce texte talmudique, que lorsqu'un rabbi renvoie à un texte de l'Écriture, il affirme : « Comme il est dit » et non pas « Comme il est écrit », autre preuve de l'oralité de l'Écriture.

<sup>5</sup> Philippe LEFEBVRE, dans *La Vie*, 7 juin 2012, encart p. 52.

La mise par écrit faite par Moïse ne correspond absolument pas, dans son esprit, à la nécessité de diffuser la Tôrah à grande échelle, mais à la nécessité de constituer, pour la transmission orale qui, seule peut assurer cette grande diffusion, un texte-témoin de référence, dans le cas jamais improbable où une catastrophe viendrait à interrompre cette transmission orale.

En effet, l'efficacité de la mémoire de style global-oral n'exclue pas des accidents de parcours. Ce pourrait être une persécution généralisée aboutissant à la disparition des témoins oraux, ou encore le passage à un milieu ethnique de langue différente et de moins grande culture orale, comme le milieu grec ou latin, ce qui constitue quelques-unes des raisons de mise par écrit précoce des évangiles. Ce pourrait être une négligence généralisée à transmettre et à mémoriser les textes oraux, comme ce fut certainement le cas pour Israël, à un moment de son histoire, entraînant pour lui l'Exil à Babylone, suite à cet engrenage fatal : ne pas mémoriser = ne pas connaître = ne pas pratiquer. Ce peut être plus simplement un incident dans la transmission due à une petite perturbation, comme en témoigne Marcel Jousse par un fait vécu dans son enfance. Sa mère connaissait par cœur son catéchisme et elle le transmettait à son fils. Un jour, celui-ci se trompant dans la répétition amène sa mère à douter du texte authentique. Aussitôt, elle ouvre l'armoire, en sort le catéchisme écrit, vérifie le texte, remet le livre dans l'armoire et reprend la transmission orale. Et Marcel Jousse d'en conclure que la véritable fonction de la mise par écrit est de servir, non pas de substitut de mémoire, mais de texte-témoin aide-mémoire.

#### **La mise par écrit des prophètes**

Nous possédons au moins un témoignage de la mise par écrit de l'enseignement oral d'un prophète par un secrétaire. Mais nous croyons pouvoir affirmer que cette façon de procéder fut celle utilisée pour mettre par écrit la plupart des récitations prophétiques. En l'occurrence, il s'agit de Jérémie dont le secrétaire fut Baruch. D'après le contexte, il semble que Jérémie ne puisse transmettre son message de vive voix au peuple puisque l'accès au Temple lui est interdit (Jr 36, 5). Il envoie donc un rouleau au roi qui s'empressera de le déchirer et de le brûler, au fur et à mesure de la lecture (Jr 36, 23). Or, dans ce processus, Jérémie récite de sa bouche les paroles entendues de la bouche de Dieu et son secrétaire écrit au fur et à mesure :

« Jérémie appela Baruch, fils de Nériyya,  
qui, sous sa dictée, écrivit sur un rouleau  
toutes les paroles que YHWH avait adressées au prophète. »  
(Jr 36, 4)

« Et ils interrogèrent Baruch :  
« Apprends-nous comment tu as écrit toutes ces paroles de sa bouche. »  
Baruch leur répondit :  
« Jérémie me les disait toutes de sa bouche  
et moi je les écrivais avec de l'encre sur ce rouleau. »  
(Jr 36, 17-18)

#### **La nouvelle mise par écrit de la Tôrah par Esdras**

Le quatrième livre d'Esdras nous montre Esdras procéder à une nouvelle mise par écrit de la Tôrah, au retour de l'Exil, puisque semble-t-il celle-ci a été « brûlée au feu » :

« Puisque ta Tôrah est brûlée au feu, n'y aura-t-il plus personne à connaître les merveilles que tu fis et les ordonnances que tu promulguas ? Si j'ai trouvé grâce devant toi, envoie plutôt dans

mon cœur l'Esprit Saint et j'écrirai tout ce qui se fit depuis le commencement du monde, comme c'était écrit dans ta Tôrah. Ainsi les hommes pourront expliquer la voie qu'ils ont choisie, et entendre les témoignages que tu leur as enseignés ! - Il répondit et me dit : « Va-t-en rassembler le peuple ! Tu leur diras de ne point te chercher pendant quarante jours ! Pour toi, prépare nombre de tablettes, prends avec toi Serajah, Debarjah, Selemjah, Elkana et Asiël, cinq experts en écriture cryptographique ; puis viens ici ! J'allumerai dans ton cœur un flambeau de sagesse qui ne s'éteindra point, avant que soit terminé ce que tu dois écrire ! Quand ce sera terminé, une partie tu la diras en public, et une partie, en secret, aux sages... » ... Je me mis à parler ; les cinq hommes se mirent à écrire ce que je disais en cryptographie, écriture à lettres qu'on ne connaissait point<sup>6</sup>. Nous y restâmes quarante jours ! Le jour, ils écrivaient ; et la nuit, ils prenaient de la nourriture. Pour moi, le jour, je parlais ; et la nuit, je ne buvais point, dans ces quarante jours, on écrivit quatre-vingt quatorze livres. »<sup>7</sup>.

Dans ce texte, nous apprenons que le projet n'est pas d'inventer la Tôrah, mais bien de retrouver ce qui était écrit dans cette Tôrah. Celle-ci préexiste donc au projet, préexistence écrite, bien sûr, mais aussi préexistence orale puisqu'il s'agit pour Esdras, grâce à l'Esprit-Saint (se servant évidemment de la mémoire d'Esdras, possédant en lui cette Tôrah), de retrouver ce qui était écrit, de le réciter afin de permettre aux scribes de l'écrire. Il s'agit donc d'une mise par écrit de récitations orales. Nous retrouvons là la synergie constante de l'oralité et de l'écriture dans le judaïsme<sup>8</sup>. Nous ne comprenons pas l'obstination de nos spécialistes à vouloir nier l'oralité pour affirmer la scripturalité de la Bible, alors que les deux sont indissociables.

La meilleure preuve qu'Esdras n'invente pas la Tôrah, au moment de sa nouvelle mise par écrit, c'est l'existence du Pentateuque samaritain, antérieur au retour de l'Exil à Babylone. Comme l'écrit Georges Habra :

« Une autre preuve de la fausseté de la théorie moderne, c'est le Pentateuque samaritain. On sait que Sargon II, après la prise de Samarie, déporta ses habitants et y implanta des Assyriens. Attaqués par des lions, les nouveaux venus crurent, dans leur superstition, que c'était parce qu'ils n'avaient pas rendu un culte au dieu du pays... Aussi Sargon II leur envoya-t-il un prêtre d'entre les déportés, pour les instruire dans la religion du pays. Par ce dernier, ils reçurent le Pentateuque (à l'exclusion des autres livres de l'Ancien Testament qui faisaient de Jérusalem le centre du culte, et qui furent récusés pour cela, lors du grand schisme, par le royaume du Nord) et adoptèrent le culte du Dieu d'Israël sans renoncer - chose étrange ! - à leur idolâtrie. Frustrés par les juifs de toute coopération dans la restauration du Temple, ils devinrent leurs ennemis irréconciliables, et inventèrent le mythe du mont Garizim comme centre de culte voulu par Moïse, mais ne pactisèrent plus que sporadiquement avec l'idolâtrie. On les connaît jusqu'à nos jours sous le nom de « Samaritains ». Ils observent très littéralement la Loi mosaïque et sont en possession de copies anciennes de leur Pentateuque, qui a la particularité de garder l'écriture hébraïque primitive, et non les lettres araméennes adoptées par les Juifs après le premier exil. [...] Et, mis à part la corruption qu'ils ont introduite au sujet de Garizim dans Dt 27, les deux Pentateuques sont substantiellement identiques. C'est donc qu'Esdras n'a rien

---

<sup>6</sup> Il s'agit sans aucun doute de l'écriture hébraïque que nous connaissons et qui fut introduite par Esdras.

<sup>7</sup> IV Esdras 14, 21-42, cf. Léon Gry, Vol II, pp. 403 à 414, cité dans *Intertestament*, p. 58. Ce IV livre d'Esdras fait partie des livres deutéro-canoniques, c'est-à-dire non retenus au catalogue des livres inspirés. Mais il figure toutefois en appendice dans la Vulgate, la version latine officielle de l'Eglise catholique.

<sup>8</sup> Il est possible que les spécialistes mettent en doute l'historicité de cet épisode d'Esdras auquel pourtant le Talmud reconnaît un rôle si important dans la restauration de la Tôrah qu'elle le place au même rang que Moïse. Si ce comportement n'était pas, d'aventure, historique, cela ne l'empêche pas d'être un comportement authentique, que l'on retrouve dans la façon dont Flavius Josèphe s'y est pris pour faire traduire en grec sa *Guerre Judéenne* (Contre Apion I, 9 ; 47-56) et dans la façon dont s'y prenaient les apôtres Pierre et Paul pour dicter et faire traduire leurs épîtres.

modifié au Pentateuque reçu 250 ans auparavant par les Samaritains, et qui représente certainement une tradition bien plus ancienne. »<sup>9</sup>.

#### **La mise par écrit des Evangiles**

Face à la mise par écrit des Evangiles canoniques, deux positions sont possibles.

Celle des exégètes qui, ne jurant que par l'écrit, veulent que les Evangiles naissent au moment de leur écriture, à des époques plutôt tardives par rapport à la Résurrection du Christ, et qui imaginent des évangélistes se recopiant les uns les autres ou parlent de communautés chrétiennes inventant les Evangiles par une relecture a posteriori des événements et des soi-disant paroles de Jésus. Les dates très postérieures de ce qu'ils considèrent comme une composition écrite ne permettant pas, à leurs yeux, de pouvoir posséder les paroles exactes de Jésus, compte-tenu du fait qu'ils ne peuvent envisager une mémorisation possible, efficace et à long terme de ces paroles.

Une autre attitude consiste à vouloir que les disciples de Jésus aient pris des notes pendant que celui-ci était avec eux, notes qui auraient servies à rédiger ensuite les Evangiles. Cela permet de combler le laps de temps existant entre la Résurrection et la datation tardive envisagée par les exégètes.

Est-il utile de préciser que ni l'une ni l'autre de ces positions n'est valable car elles reposent toutes deux sur la négation de l'efficacité de la mémoire de style global-oral. Cette mémoire ne souffre pas de « l'outrage des ans ». Inutile d'inventer des communautés créatrices de textes sous prétexte que ceux-ci auraient été perdus pendant cette longue période qui les séparent de leur écriture. Inutile de vouloir absolument des prises de notes pour être sûrs d'avoir gardé ces textes.

Mais examinons de près cette question d'une prise de notes que ce soit en ce qui concerne les disciples des rabbis contemporains de Jésus, que ce soit en ce qui concerne ses propres disciples. Là encore, il s'agit de la projection de l'attitude mentale d'un milieu de style écrit sur un milieu de style global-oral.

Quelle est, en effet, l'attitude mentale d'un milieu de style écrit en face d'un enseignement ? C'est de prendre des notes pour se souvenir de cet enseignement. Il ne vient même plus à l'idée de personne de mémoriser le texte au fur et à mesure de son énonciation, car la mémorisation n'est plus du tout un réflexe normal dans un tel milieu. Un milieu de style écrit n'est plus qu'une immense main qui écrit pour se souvenir.

Mais comme tout le monde ne connaît pas la sténotypie, cette prise de notes n'est pas littérale : elle ne consiste pas à écrire, mot à mot, ce qui est enseigné mais à noter des groupes de mots, conservant les « idées » essentielles émises par l'enseignant. Par ailleurs, dans un milieu de style écrit, on ne s'intéresse qu'au texte, car l'enseignement se réduit à un texte puisque celui-ci n'est ni mélodique, ni gestué.

Par contre, lorsqu'il s'agit de chansons populaires, le comportement change et pour cause. En effet, la chanson populaire, ce n'est pas seulement du texte, mais aussi une mélodie qui lui est indissociable : une chanson populaire sans mélodie n'a pas le même intérêt. Aujourd'hui, avec les moyens modernes d'enregistrement, face à une chanson populaire, ce ne sont pas des notes qu'on va prendre, mais on va sortir son MP3. Mais nos grands-parents, voire même nos parents pour les plus âgés d'entre nous, qui ne disposaient pas de ces moyens, comment s'y prenaient-ils pour conserver une chanson ? Le seul moyen à leur disposition était d'apprendre par cœur la chanson en l'écoutant chanter. Il est intéressant de noter que,

---

<sup>9</sup> Georges HABRA, *L'authenticité du Pentateuque*, revue *Le Cep*, n° 7, 2<sup>ème</sup> trimestre 1999, pp. 81-82.

même dans un milieu de style écrit, dès qu'il n'y a pas seulement du texte, mais aussi de la mélodie, c'est à la mémoire qu'on fait appel.

Avec la caméra numérique, qui devient accessible au grand nombre, la prise de notes finira par disparaître au profit d'un enregistrement vidéo. Désormais, c'est ce qui se passe dans les grandes instances : tout enseignement est filmé pour être conservé et rééculté. En effet, la prise de notes n'était qu'un pis-aller, car l'idéal de tout auditeur est bien quand même de pouvoir posséder la teneur totale et exacte des propos du conférencier. D'où d'ailleurs l'invention de la sténotypie, en attendant mieux.

Dans un milieu de style global-oral, même connaissant l'écriture, le fonctionnement normal n'est pas de prendre des notes mais de mémoriser l'enseignement au fur et à mesure de son déroulement. L'éventuelle prise de notes n'est qu'accessoire et n'est pas destinée à dispenser d'un effort naturel de mémoire, mais à pallier les déficiences possibles de la mémoire, a posteriori. Le milieu de style global-oral n'est qu'une immense bouche qui apprend par cœur.

Une religieuse missionnaire me disait que les sœurs africaines qu'elle côtoyait, pourtant formées par le style écrit, apprennent assez facilement les langues étrangères, grâce à la télévision, parce qu'elles ont l'habitude de se répéter à voix haute les phrases au moment même de leur énonciation.

D'autant qu'une tradition de style global-oral a une spécificité qu'ignore une culture écrite. L'enseignement ne se réduit pas seulement à du texte, mais à un ensemble de balancements, de rythmo-mélodies et de gestes expressifs, pour lesquels la prise de notes s'avèrent bien pauvres :

« Le Coran est d'abord une parole vivante et vibrante, une sonorité qui, pour le musulman, fait entendre quelque chose de la voix même de Dieu. La parole est devenue texte, écriture, mais c'est toujours, avant tout, une parole que l'on aime écouter et psalmodier. D'ailleurs, dans beaucoup des pays de monde où l'analphabétisme reste important, de nombreux musulmans continuent de ne pouvoir avoir accès au Coran que grâce à sa transmission orale. Avant d'être interpellés par ce que le texte dit précisément, les musulmans sont ravis par sa musique. C'est difficile à comprendre pour un esprit occidental qui ignore ce que représente une langue sacrée (même le latin n'a jamais été une langue sacrée dans l'Eglise romaine). »<sup>10</sup>

Une autre spécificité, propre au milieu rabbinique, est le fait que les élèves se tenaient debout en face du maître. Cela facilitait-il la prise de notes ?

Si d'aventure, on constate une quelconque prise de notes dans de tels milieux, immanquablement, on imagine qu'ils fonctionnent comme nous : c'est qu'ils cherchent à retenir l'enseignement par le moyen de l'écrit ; c'est qu'ils font moins confiance à la mémoire comme nous ; c'est que ces prises de notes sont faites pour dispenser d'un effort de mémoire. Car, un milieu de style écrit, à force de ne plus faire appel à la mémoire, ne croit plus à l'efficacité de la mémoire pour retenir et est persuadé que tout le monde en est là.

C'est ainsi que Jacqueline Genot-Bismuth peut écrire ceci à propos des disciples des rabbis :

---

<sup>10</sup> Père Christian DELORME, *L'islam que j'aime, l'islam qui m'inquiète, entretien avec Antoine d'Abundo*, Bayard, 2012, 245 p.

« Certains, obsédés par le risque d'une mauvaise mémoire et d'un accident d'oubli, prenaient cependant des notes sur les supports les plus divers qui allaient du mur de la salle de cours aux tablettes et ostraka, en passant par les accordéons de papyrus (*neyar*) pour ceux qui en avaient les moyens ; ces sortes de carnets de notes, d'usage exclusivement privé comme simple auxiliaire de la mémoire, portaient en hébreu un nom dérivé du grec : les *pinqasim* (sing. *pinqes* < *pinax*). Saul Lieberman a ainsi avancé l'hypothèse que les disciples de Jésus, conformément à l'usage de leur alter ego pharisien, ont dû en faire autant et noter sur leurs *pinqasim* les *Logia* du maître au fur et à mesure qu'ils les recueillaient à leur émission même et comme parole vive (*Hellenism and Jewish Palestine*, Nex York ; 1962, p. 205). »<sup>11</sup>

Voici également ce qu'écrit Claude Tresmontant, pourtant ancien disciple de Marcel Jousse :

« Ce qui est sûr et certain c'est qu'autour du Seigneur, pour l'observer, le regarder, l'écouter, soit pour le critiquer, soit pour le suivre et devenir son disciple, il y avait des gens instruits, des gens sachant lire et écrire.

« Il est tout à fait évident à priori, il est tout à fait certain à priori que parmi ces gens du Livre qui savaient lire et écrire, qui passaient une grande part de leur vie dans l'étude des Livres saints, certains au moins parmi les disciples ont pris des notes.

« L'hypothèse qu'ils auraient pu ne pas prendre de notes est absurde, psychologiquement, historiquement, compte tenu du milieu ethnique, compte tenu de cette haute densité d'homme sachant lire et écrire.

« Les oracles des anciens prophètes, Osée, Amos, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et d'autres, avaient été notés, soit par eux-mêmes, soit par des disciples.

« Comment veut-on, comment peut-on supposer que parmi les disciples du Seigneur qui savaient lire et écrire, et qui passaient une partie de leur vie dans l'étude des saintes Ecritures, il ne s'en soit pas trouvé pour prendre des notes lorsqu'ils écoutaient le rabbi galiléen ? D'autant plus qu'à leurs yeux, ce rabbi galiléen était non seulement un prophète comme les anciens prophètes, mais plus qu'un prophète. Ils le disent tous les quatre, les quatre qui ont écrit ces notes que nous lisons traduites de l'hébreu en grec dans les Evangiles dits de Matthieu, de Marc, de Luc et de Jean.

« Il est absurde à priori de supposer qu'ils n'aient pas pris des notes, qu'ils se soient empêché, interdit, de prendre des notes, puisqu'ils considéraient que le rabbi galiléen, c'est plus, beaucoup plus qu'Amos, Osée, Isaïe ou Jérémie, dont les oracles avaient été notés par écrit.

« Ces notes ont été prises en hébreu, et non en araméen. Pourquoi ? Parce que l'hébreu était la langue écrite, la langue des scribes, des savants. »<sup>12</sup>

On notera d'emblée le caractère quasi incantatoire de ce texte, comme si l'auteur cherchait à se persuader lui-même de ses affirmations. En effet, cet auteur a une thèse à défendre. Homme de style écrit, il n'accorde aucun crédit à la mémoire des hommes de style global-oral. Difficile pour lui d'imaginer que, si la mise par écrit des évangiles est tardive, les textes transmis puissent être fidèles. Il lui faut donc absolument prouver qu'une écriture de l'enseignement de Jésus lui a été contemporaine. D'où la nécessité de prouver que certains disciples savaient lire et écrire. Et comme soi-disant seul l'hébreu est la langue écrite, ces notes ont nécessairement été prises en hébreu. C.Q.F.D. Mais il est difficile d'accumuler autant de contre-vérités en si peu de mots.

On remarquera que pour Tresmontant, homme de style écrit, être instruit est synonyme de savoir lire et écrire, anéantissant d'un coup de plume la science « paysanne » des hommes de style global-oral, analphabètes mais considérablement instruits par toute leur

<sup>11</sup> Jacqueline GENOT-BISMUTH, *Un homme nommé Salut*, O.E.I.L., 1986, p. 187.

<sup>12</sup> Claude TRESMONTANT, *Le Christ hébreu*, O.E.I.L., 1983, pp. 18-19.

tradition de style global-oral. Deuxièmement, rien ne prouve, qu'à part les scribes dont la fonction supposait de savoir écrire, les deux fonctions lire et écrire étaient liées comme chez nous : on pouvait parfaitement savoir lire et ne pas savoir écrire, ce qui devait être le cas de la plupart des contemporains de Jésus.

Nous avons ensuite un couplet sur les « gens du Livre qui passaient une grande part de leur vie dans l'étude des Livres saints ». Il y a là une magnifique projection d'un comportement mental de style écrit sur un comportement mental de style global-oral. Chez nous, la Bible est devenue uniquement un livre de lecture, qu'on est bien obligé de lire si on veut l'étudier puisque pratiquement plus personne ne connaît les textes par cœur. Comment pourrions-nous imaginer que les seuls rouleaux des Ecritures existants étaient ceux de la synagogue et que dans les écoles rabbiniques aucun rouleau n'était admis ? L'étude de la Tôrah se faisait à partir de sa récitation par cœur et non pas à partir de sa lecture, le maître se contentant souvent d'une amorce de citation, les élèves rétablissant dans leur mémoire la citation complète<sup>13</sup>. A-t-on remarqué que, dans l'épisode où Jésus lit le rouleau du prophète Isaïe, dans la synagogue de Nazareth, aussitôt après la lecture, il est dit qu'il enroula le rouleau et le rendit au servant ? C'est bien la preuve que l'étude du texte ne se fait absolument pas à partir d'un texte sous les yeux. Cette interprétation résultant de l'étude du texte pouvait-elle être prise en note ? On connaît la règle talmudique : « écrit-écrit, oral-oral » qui interdisait d'écrire un enseignement humain, l'écriture étant réservée au seul texte sacré. Mettre par écrit ce qui appartient à la Tôrah-de-sur-la-bouche (qui deviendra le Talmud) reviendrait à profaner la Tôrah-de-sur-l'écrit (celle de Moïse), ainsi que l'affirme Rabbi Abba, au nom de Rab Yohanan :

« Ceux qui écrivent les halakot sont comme ceux qui brûlent la Tôrah,  
et celui qui apprend d'elles ne reçoit pas de récompense. »<sup>14</sup>

Il convient, ensuite, de relativiser l'importance des ces « notes » quand elles existent. Tout d'abord, il s'agissait souvent de la mise par écrit d'enseignements nouveaux, individuels et non communautaires :

« Quand on entend d'un individu [et non d'une majorité] des paroles nouvelles qui ne sont pas répétées dans la maison d'étude, on les écrit pour qu'elles ne s'oublient pas et on cache le rouleau. »<sup>15</sup>

Ensuite, ces mises par écrit, appelées justement « rouleaux de textes secrets », étaient proscrits à l'école talmudique où ils ne devaient jamais être produits en public. Leur fonction était d'être des aide-mémoire à l'usage strictement privé :

« On cache le rouleau pour signifier qu'il n'a que le statut d'aide-mémoire. Rab ne s'est pas caché d'avoir trouvé le rouleau caché, c'est-à-dire officieux. Il n'hésite pas à en mentionner le contenu. Ce qu'il n'a pas fait, c'est de lire en public le document. On n'apportait pas les aide-mémoire pour la discussion et l'enseignement talmudique. »<sup>16</sup>

---

<sup>13</sup> On peut constater ce phénomène dans la citation que nous avons faite plus haut du commentaire de Paul sur le texte du Deutéronome : il cite à chaque fois les premiers mots sans finir la citation.

<sup>14</sup> Talmud de Babylone, *Temurah* 14 b.

<sup>15</sup> RASHI, s/Megillat Setarim.

<sup>16</sup> Pierre LENHARDT et Matthieu COLLIN, *La Tradition orale des Pharisiens*, Supplément au Cahier Evangile n° 73, septembre 1990, p. 72.

### **La mise par écrit du Talmud**

Ce n'est pas parce que le peuple juif porte une mise par écrit de la Tôrah, des Prophètes et des Ecrits qu'il constitue un peuple du Livre. D'une part, parce que, comme nous venons de le montrer, ces écritures continuent d'être portées par oral. D'autre part, parce qu'il ne faut pas oublier qu'à côté de cette Tôrah-de-sur-l'écrit, il existe, dans le milieu juif, une autre Tôrah, la Tôrah-de-sur-la bouche, le Talmud, restée longtemps exclusivement oral avant d'aboutir à une mise par écrit<sup>17</sup>. A ce texte essentiellement oral, il faut ajouter les Targoums, traduction araméenne du texte hébraïque, utilisé dans les synagogues, pour permettre au peuple d'accéder au texte hébraïque qu'il ne comprend plus, suite à l'abandon de l'hébreu comme langue vernaculaire. Comme le Talmud, les Targoums ont été longtemps portés oralement avant d'être mis par écrit.

Le Talmud est composé de deux parties principales : la Mishnah et la Guemara. Il est intéressant, au sujet de la Mishnah, d'écouter la manière dont elle a été élaborée, pour comprendre que, dans un milieu de style global-oral, il n'est pas nécessaire d'écrire pour mettre en ordre et composer un ensemble de textes. Très éclairant pour ce qui concerne la mise en ordre et la composition des Evangiles :

« Au sommet de cette hiérarchie d'enseignement était la « publication » du texte oral d'une nouvelle mishnah, présentée sous sa forme définitive, et dont la transmission à des traditionnistes professionnels et à tous les auditeurs s'effectuait selon un rituel solennel, à peu près selon l'ordre suivant: le maître enseignait la mishnah à un premier traditionniste, puis à un second en présence du premier, puis à un troisième, etc. Ensuite le premier traditionniste répétait la mishnah au second, au troisième, etc. Le second traditionniste répétait alors au troisième, au quatrième, etc. Après que la mishnah ait été systématisée et que chacun l'ait apprise par cœur dans sa totalité, les traditionnistes la répétaient en présence du maître, qui en supervisait la récitation, la corrigeait et lui donnait sa forme définitive. L'ancienne mishnah se trouvait ainsi accrue d'un élément nouveau constitué d'interprétations plus récentes. Ce nouveau matériel était incorporé à l'ancienne version, la compilation était systématisée et « éditée », c'est-à-dire confiée à la mémoire d'un groupe de traditionnistes. Elle était alors publiée sous la forme de « livres vivants » qui, à leur tour, la diffusaient en l'enseignant à d'autres. »<sup>18</sup>

### **La globalité-oralité accompagne l'écriture**

La mise par écrit d'un texte d'oralité ne signifie pas la fin de son oralité. Bien que mis par écrit, le texte continue d'être porté par la globalité-oralité. Nous trouvons, dans l'Ancien Testament, plusieurs témoignages de cette persistance de l'oralité de la Tôrah écrite.

Voici, par exemple, l'ordre que Dieu donne à Josué, où nous trouvons prescrit un va-et-vient entre oralité et écriture :

« Seulement, sois fort et tiens très bon,  
pour veiller à agir selon toute la Tôrah  
que mon serviteur Moïse t'a prescrite.  
Ne t'en écarte ni à droite ni à gauche,  
afin de réussir dans toutes tes démarches.  
Que le rouleau (*écriture*) de cette Tôrah soit toujours sur tes lèvres (*oralité*)  
médite-le jour et nuit(*oralité car la méditation chez les Anciens était une activité orale*)

<sup>17</sup> Les persécutions et la nécessité de tenir compte de la destruction du Second Temple (en 70 de notre ère) et de la dispersion des Juifs, amenèrent Rabbi Aquiba, puis Rabbi Meïr, à collecter, classer les textes et à les mettre par écrit.

<sup>18</sup> Birger GERHARDSSON, *Mémoire et Manuscrits*, La Revue Réformée, n° 54 – 1963/2, p. 16.

afin de veiller à agir selon tout ce qui y est écrit (*écriture*).  
(Jos 1, 7-8)

Dans le livre du Deutéronome, nous lisons ce passage répété deux fois (Dt 6, 6-9 et 11, 18-19) :

« Que ces paroles que je te dicte (*oralité*) aujourd'hui restent dans ton cœur (*mémorisation*) !  
Tu les répéteras (*et non tu les feras lire : donc oralité et mémorisation*) à tes fils, tu les leur diras (*oralité toujours et non lecture*) aussi bien assis dans ta maison que marchant sur la route, couché aussi bien que debout ;  
tu les attacheras à ta main comme un signe (*et non comme un rouleau de lecture*), sur ton front comme un bandeau (*où il paraît difficile de le lire*) ;  
tu les écriras sur les poteaux de ta maison et sur tes portes (*voilà bien la véritable fonction de l'écriture : un geste aide-mémoire et un texte témoin d'une récitation orale portée de mémoire*) ».

Cette cohabitation de l'oralité avec l'écriture est d'autant plus nécessaire que l'hébreu a une écriture consonantique : on n'écrit que les consonnes. Dans les rouleaux de la synagogue, le texte écrit ne comporte aucun signe de vocalisation, de telle sorte que le texte ne peut être lu que par quelqu'un qui le connaît par cœur et qui supplée les voyelles permettant de le vocaliser. C'est tellement vrai que l'on obligeait le crieur du texte à le suivre des yeux à l'aide d'une petite main, preuve s'il en est que ce crieur pouvait être tenté de le réciter sans regarder le texte puisqu'il le connaissait par cœur.

Plus profondément, on peut se demander si le fait que seules les consonnes soient écrites ne constitue la preuve évidente que, pour ce milieu juif essentiellement oral, l'écriture ne peut en aucun cas se suffire à elle-même sans une voix (= voyelle) qui lui donne chair et vie.

Donnons maintenant, pour illustrer cette question de la cohabitation de la globalité-oralité et de la scripturalité, non-exclusive l'une de l'autre, quelques témoignages de la primitive Eglise qui montrent que les Evangiles, portant mis par écrit depuis longtemps, continuent d'être portés de mémoire.

Voici ce qu'écrivait Irénée de Lyon :

« Eh quoi ! S'il arrivait qu'une simple question de détail provoquât une dispute, n'est-ce pas aux plus antiques des églises, celles où les apôtres ont vécu, qu'il faudrait recourir, pour recevoir d'elles sur la question en cause ce qui est bien sûr et bien clair ? **Et si les apôtres eux-mêmes ne nous avaient laissé aucune œuvre écrite, ne faudrait-il pas alors suivre « l'ordre de la tradition » qu'ils ont transmise à ceux à qui ils confiaient les églises ?** C'est à cet ordre qu'ont donné leur assentiment beaucoup de peuples barbares qui croient au Christ ; ils possèdent le salut, **écrit sans parchemin ni encre par l'Esprit, dans leur cœur**, et ils gardent avec zèle la tradition ancienne. »<sup>19</sup>

Voici ce qu'on lit dans les *Actes de Pierre*, un apocryphe :

« Alors Pierre entra dans le triclinium et **vit qu'on lisait l'Evangile. Il le réenroula** et dit : « Hommes qui croyez et espérez dans le Christ, sachez comme la **Sainte Ecriture de**

<sup>19</sup> Irénée de Lyon, *Contre les hérésies*, livre 3, 4.2.

**Notre Seigneur doit être proclamée.** Ce que, par sa grâce, nous avons assimilé, bien que cela nous paraisse « encore faible », nous l'avons fait mettre par écrit selon nos forces. »<sup>20</sup>

Pour l'apôtre Paul, tout autant que pour Pierre, l'Évangile est essentiellement oral :

« Le prophète, donc, est canal de l'esprit du Christ. Il est, dans la communauté, la voix du Seigneur vivant. On saisira mieux son rôle si l'on se rappelle que les églises pauliniennes ne disposaient pas d'un évangile où serait consigné l'enseignement de Jésus, la tradition transmise par l'apôtre est orale. Le prophète assure dès lors la mémoire du groupe. »<sup>21</sup>

Citons encore pour terminer cet autre témoignage :

« Le 12 février 304, dans la ville d'Abitène, non loin de Carthage, 48 chrétiens ont été surpris en train de célébrer la messe dominicale dans la maison de l'un d'entre eux. Ils furent arrêtés et transférés le soir même à Carthage pour être présentés au proconsul Anulin. C'est le récit de ces événements que nous appelons « la Passion des martyrs d'Abitène ». Son authenticité est reconnue par toute la critique historique. Paul Monceaux écrit : « Ces « acta » d'une authenticité indiscutable ont une valeur historique de premier ordre »<sup>22</sup>.

« Le récit a les accents clairs et sobres d'un témoin. Voyez plutôt :

« Le Proconsul interroge le prêtre Saturnin :

- Le Proconsul : « Tu as contrevenu aux édits de l'empereur en réunissant ces gens ? »

- Saturnin : « Nous ne pouvons pas omettre la célébration du dimanche, c'est la loi. »

« Voici Eméritus, il est lecteur et c'est dans sa maison que la messe a été célébrée. »

- Le Proconsul : « Y eut-il des assemblées interdites chez toi ? »

- Eméritus : « Oui, nous avons célébré le jour du Seigneur ».

- Le Proconsul : « Il ne fallait pas accueillir ces gens ».

- Eméritus : « Je ne puis pas ne pas accueillir mes frères ».

- Le Proconsul : « As-tu les livres des Saintes Ecritures dans ta maison ? »

- Eméritus : « **Je les possède, mais dans mon cœur** ».

- Le Proconsul : « En as-tu dans ta maison, oui ou non ? ».

- Eméritus : « **Je les porte dans mon cœur** ».

« Il se fait tard et le Proconsul les fait jeter en prison. »<sup>23</sup>

Pour résumer cette cohabitation de l'oralité et de l'écriture, aussi bien dans le judaïsme que dans le christianisme des origines, voici ce qu'écrivait l'abbé Fouard, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle :

« Quand une branche croît sur le tronc, alors même qu'elle est destinée à absorber plus tard toute la sève, ses organes ne diffèrent en rien de ceux qui nourrissent la tige mère : mêmes fibres, mêmes canaux prolongés jusqu'aux racines. Ainsi allait-il de l'Église : nous avons vu sa hiérarchie modelée d'après celle de la Synagogue ; ses méthodes d'enseignement furent aussi empruntées aux docteurs d'Israël. La tradition orale en formait le trait distinctif. « Ne mettez rien par écrit » avaient dit les vieux maîtres : tous obéissaient au précepte, Hillel et Gamaliel aussi bien que Shammaï le rigoriste. **Une leçon répétée mot pour mot était le mode d'instruction** si bien nommé par Papias : « la voix vivante et permanente » (*Histoire ecclésiastique*, III, 39, Patrologie grecque tome XX p. 297). Dans chaque communauté juive, on entendait cette voix du rabbi redisant les mêmes préceptes des anciens,

<sup>20</sup> Actes de Pierre, 20.

<sup>21</sup> Daniel MARGUERAT, *Fondateurs méconnus du christianisme*, article paru dans « Le Monde de la Bible », hors série printemps 2012, p. 48.

<sup>22</sup> Pierre MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, Ernest Leroux, Paris, tome III, pp. 140, 147.

<sup>23</sup> José ALBERTI, *Olmia et ses martyrs*, 1986, pp. 33-35.

appliquant les mêmes commandements de la Loi aux cas particuliers, donnant les règles d'interprétation pour les saintes lettres. **La gloire du docteur était de posséder toute science dans sa mémoire, sans rien devoir aux livres.** Un seul écrit suffisait, la Bible, source intarissable de vérité, rayon de la sagesse divine. Tout commentaire de main d'homme à ces pages inspirées eût paru une profanation ; jamais le maître n'écrivait, l'élève ne prenait point de notes, on se transmettait la doctrine de bouche en bouche. Il fallut la ruine du temple, et la crainte de voir se dissiper le trésor où tous puisaient, pour qu'on se décidât à réunir dans le Talmud les leçons que les scribes d'Israël récitaient depuis deux siècles.

« ...Par suite les docteurs de l'Église primitive n'eurent pas d'autre enseignement. **Le cœur du disciple était le seul livre où fussent inscrites les leçons du maître ; mais elles y demeuraient en traits ineffaçables.**

« « Jeune encore, écrit S. Irénée à Florinus, je t'ai vu dans l'Asie inférieure près de Polycarpe, recherchant son approbation. Je puis encore montrer le lieu où le bienheureux Polycarpe s'asseyait pour instruire ; je le vois marcher, entrer parmi nous ; sa manière de vivre, son extérieur me sont connus ; je l'entends raconter comment il avait vécu familièrement avec Jean et d'autres hommes qui avaient fréquenté le Seigneur ; il redisait leurs paroles et tout ce qu'il avait entendu d'eux touchant le Christ, ses miracles et sa doctrine. Ayant recueilli ces traditions de ceux-là même qui avaient touché le Verbe de vie, Polycarpe n'annonçait rien qui ne s'accordât avec l'Écriture. Pour moi, j'écoutais avec soin ces leçons que me ménageait la grâce de Dieu ; **je les gravais, non sur le papier, mais dans mon cœur,** et par la même grâce de Dieu je me répète assidûment tous ces souvenirs et je les repasse dans mon esprit. » (*Histoire ecclésiastique*, V, 20, Patrologie grecque tome XX, p. 485). Un écrit ébionite du second siècle prête à S. Pierre la même coutume : « Au milieu de la nuit, lui fait-il dire, je me réveille de moi-même sans retrouver ensuite le sommeil. C'est l'effet de l'habitude que j'ai prise de me réciter les paroles du Seigneur afin de les retenir fidèlement. » (*Recognitiones*, II, 1). »<sup>24</sup>

### **La globalité-oralité prolonge l'Écriture**

Aussi bien dans le judaïsme que dans le christianisme, tout n'est pas contenu dans les textes mis par écrit.

Dans le judaïsme, un certain nombre de prescriptions de la Tôrah ne comportent pas leur mise en application. Ce qui suppose une interprétation et un usage portés par oral et qui sont à l'origine précisément de la Tôrah-de-sur-la-bouche qui deviendra le Talmud.

« Selon la tradition juive, la Tora écrite est inapplicable sans la Tora orale. Exemple : « Tu abattras de ton gros et de ton petit bétail... en faisant *comme je te l'ai ordonné* » (Dt 12, 21). Or, nulle part dans le Pentateuque, on ne trouvera le commandement auquel il est fait allusion ici. »<sup>25</sup>

« La gerbe de Pâque (Lv 23, 15), les pains de la Pentecôte (Lv 23, 17) sont prévus par l'Écriture. Mais les raisons du rite ne sont pas indiquées par l'Écriture.

« La libation d'eau à la Fête des Tentes n'est pas mentionnée dans l'Écriture et sa raison d'être encore moins. Pour Rosh Ha-Shanah, l'Écriture parle de sonnerie mais ne dit pas qu'il s'agit de la sonnerie de la corne de bélier (cf. Lv 23, 24).

« Il y a donc des lacunes et la Torah orale vient pour les combler. Elle donne les raisons que l'Écriture ne donne pas, en faisant parler Dieu lui-même. Ceci montre bien que la Torah orale est Parole de Dieu, qu'elle interprète l'Écriture quand l'Écriture dit quelque chose et qu'elle parle seule, au nom de Dieu, quand l'Écriture ne dit rien. »<sup>26</sup>

<sup>24</sup> Abbé C. FOUARD, *Saint Pierre*, Librairie Victor Lecoffre, 1886, pp. 275-277.

<sup>25</sup> Dépliant *Etude du Judaïsme*, n° 3.

<sup>26</sup> Pierre LENHARDT et Matthieu COLLIN, *La Torah orale des Pharisiens*, Cahiers Évangile, supplément au n° 73, pp. 19-20.

De la même manière, dans le christianisme, un certain nombre de pratiques ne sont pas consignées dans les textes mis par écrit mais sont transmises par une tradition de style global-oral qui n'est autre que la Liturgie. Voici ce qu'en dit saint Basile :

« Parmi les dogmes et les kérygmes que nous conservons dans l'Eglise, une partie d'entre eux nous sont parvenus par l'intermédiaire de la Tradition écrite, mais pour le reste nous les avons reçus dans le mystère de la Tradition qui nous a été transmise depuis les Apôtres. Pour notre piété elles jouissent, tant l'une que l'autre, d'une force égale. Et personne n'osera s'y opposer pour autant qu'il ait un minimum d'expérience des affaires ecclésiastiques.

« Si en effet nous entreprenions de rejeter les traditions non-écrites, sous prétexte qu'elles seraient sans valeur, nous porterions atteinte, même si c'était sans nous en apercevoir, à des points essentiels de l'Evangile, et plus même nous viderions de tout contenu le nom même de la prédication catéchétique.

« Pour commencer, je n'en citerai qu'un point comme exemple, le premier et le plus commun : qui nous a enseigné par écrit à marquer du *signe de la Croix* ceux qui ont placé leur espérance dans le nom de notre Seigneur Jésus Christ ? Et que nous devons nous tourner vers l'Orient pour prier, quelle écriture nous l'a enseigné ? Les paroles de l'épiclese de l'Esprit saint lorsque nous désignons le pain de l'action de grâces, quel saint nous les a consignées par écrit ? Nous ne nous contentons pas en effet des mots dont l'Apôtre et l'Evangile nous ont laissé le souvenir, mais nous les faisons précéder d'autre chose et nous les complétons aussi par autre chose, car nous estimons que ces mots possèdent une valeur immense et aussi parce que nous les avons reçus de la *Tradition non-écrite*.

« D'après quelles écritures d'autre part bénissons-nous l'eau du Baptême et l'huile de l'Onction ainsi que celui qui est baptisé ? N'est-ce pas d'après la Tradition arcane et secrète ? Quoi encore ? L'onction elle-même de l'huile, quel texte écrit nous a enseigné à la faire ? Et d'où nous vient qu'un homme doive être baptisé par triple immersion ? Et tout ce qui concerne le Baptême, de renoncer trois fois à Satan et à ses anges, de quelle écriture cela nous vient-il ? N'est-ce pas de cet enseignement non-public et secret que nos Pères ont gardé intact à l'abri de toute curiosité et indiscrétion, sachant bien par expérience que le caractère vénérable des saints Mystères doit être bien gardé par la discipline de l'arcane ? Car ce que les non-initiés ne devaient même pas voir, eût-il fallu en divulguer l'enseignement en le consignait par écrit ? »<sup>27</sup>

### **Primauté de l'oralité sur l'écriture**

En conclusion, dans un milieu de style global-oral, ce qui assure l'authenticité et l'autorité du texte écrit, ce n'est pas le fait qu'il soit écrit, contrairement à ce que pense un homme de style écrit, mais le fait qu'il soit la mise par écrit d'un texte oral appris par cœur. Inutile donc de développer une obsession d'une prise de notes à chaud pour se rassurer sur l'authenticité du texte. Seule la transmission de style global-oral du texte en garantit l'authenticité et l'autorité, quelle qu'en soit la date de la mise par écrit. Intéressant à ce sujet est le témoignage de Papias :

« Lorsqu'il était à Hiérapolis, raconte-t-il, il s'enquérissait de ce que disaient les voyageurs : « Si quelque part venait quelqu'un qui avait été dans la compagnie des presbytres, je m'informais des paroles des presbytres : qu'est-ce qu'*ont dit* André, ou Pierre, ou Philippe, ou Thomas, ou Jacques ou *Jean*, ou Matthieu, ou quelque autre disciple du Seigneur ? Qu'est-ce que *disent* Ariston et le *presbytre Jean*, disciple du Seigneur ? **Je ne pensais pas que les choses qui proviennent des livres fussent aussi utiles que ce qui vient d'une parole vivante et durable.** »

« On notera d'abord combien était importante la tradition orale tant que subsistaient les derniers témoins. L'autorité des anciens primait, car ils étaient porteurs de la tradition vivante. »<sup>28</sup>

<sup>27</sup> Saint Basile, *Du Saint Esprit*, en 375 après J.C.

<sup>28</sup> Jean-Christian PETITFILS, *Jésus*, Fayard, 2011, p.527.

Toujours s'affirme l'autorité et la primauté de la tradition de style oral sur l'écriture, dans le christianisme des origines, comme d'ailleurs c'était déjà le cas dans le judaïsme rabbinique, tout au long de la période du second Temple :

« La montée en puissance des textes faisant autorité dans la monarchie judéenne récente a été accompagnée d'une critique de la parole écrite par ceux qui avaient avantage à protéger l'autorité de celui qui enseigne, de la communauté et de la tradition orale. [...] Cette tension entre l'autorité de la tradition orale et la parole écrite dura tout au long de la période du second Temple au sein des différents groupes juifs. La gestion de la bibliothèque du Temple et des textes sacrés était réservée à l'aristocratie sacerdotale dont l'autorité était redoutée par les tenants de la tradition orale. En revanche, pour d'autres groupes comme celui des pharisiens, où les prêtres étaient minoritaires, la tradition orale et celui qui l'enseignait continuaient de faire autorité. Il est frappant, à ce sujet, que la lignée de tradition orale exposée dans la *Michna Avot* ne comprenne aucun prêtre. Le christianisme primitif et le judaïsme rabbinique, issus des classes non cléricales, luttèrent tous deux contre cette tension entre le texte sacré et l'autorité de la tradition orale dans la période qui suivit la destruction du Temple. Bien que reconnaissant l'autorité des Ecritures, ils défendaient également celle de la tradition orale et la parole vivante qui enseigne. Le christianisme, néanmoins, a adopté assez vite le manuscrit. Cela permit vraisemblablement aux Ecritures de faire rapidement autorité dans l'Eglise primitive. Le judaïsme, lui, mit du temps à l'adopter et, aujourd'hui encore, c'est un rouleau de la Tôrah que l'on trouve dans l'arche des synagogues. En fin de compte, le judaïsme pourrait lui aussi parer sa tradition orale d'un texte écrit. Pourtant, une forte idéologie de l'oralité continuerait de perdurer dans le judaïsme rabbinique même si la Torah orale et les tablettes écrites ont été réunies en une seule Torah préexistante qui était avec Dieu au moment même de la création du monde. »<sup>29</sup>

Voici, par exemple, ce qu'affirmait Rabbi Haggai au nom de Rabbi Shemuel bar Nahman :

« Des paroles ont été dites oralement et d'autres paroles ont été dites par écrit. Nous ne saurions pas celles qui sont préférables s'il n'était pas écrit (Ex 34, 27) : *Car c'est par la bouche de ces paroles que j'ai conclu, avec toi et Israël, mon alliance.* Ainsi s'entend-il que les paroles orales sont préférables. »<sup>30</sup>

---

<sup>29</sup> William M. SCHNIEDEWIND, *La thèse d'une écriture à l'époque royale*, article paru dans « Le Monde de la Bible », hors série automne 2012, pp. 37 et 39.

<sup>30</sup> Talmud de Jérusalem, *Peah* II, 6 17 a.